Envoyé en préfecture le 09/08/2022
Reçu en préfecture le 09/08/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220809-DEC202256-AU

- République Française -

VILLE de de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

- 9 AOUT 2022

DEC202256
FINANCES ;
Trésorerie communale : autorisation
d'ouverture de crédits (août 2022/août 2023)

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 20,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,

CONSIDERANT la nécessité de disposer de fonds permettant le financement ponctuel de la Trésorerie de la commune dans l'attente des versements des recettes telles que subventions et participations à venir,

CONSIDERANT la proposition faite par le CACF (CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE) de mettre à disposition de la ville une ligne de trésorerie avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 300 000 €
Durée : 1 an
Taux de référence : Euribor 3 mois
Marge : 0,19 %
Fréquence des tirages : possibilité de tirages quotidiens du lundi au vendredi inclus
Montant minimum des tirages : aucun
Remise des fonds : J + 2 (jours ouvrés)
Mode de versement : par virement
Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu
Mode de règlement des intérêts et du capital : par prélèvement auprès de la Trésorerie
Commission d'engagement : 0.10 % du montant (300 €),

DECIDE la souscription de cette ligne de trésorerie auprès du CACF selon les conditions susmentionnées.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)